

ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE

LE DOSSIER DU MOIS MAI 2017

LES INDÉPENDANTS ET LES CADRES, L'ÉPARGNE ET LA RETRAITE

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance

104-110, Boulevard Haussmann • 75008 PARIS

Tél.: 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05

contact@cercledelepargne.fr

www.cercledelepargne.com



WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

LES INDÉPENDANTS ET LES CADRES, L'ÉPARGNE ET LA RETRAITE

SOMMAIRE

LES INDÉPENDANTS ET LES CADRES SUPÉRIEURS FACE À LA RETRAITE	3
<i>Quelle réforme des retraites pour les indépendants et les cadres supérieurs ?.....</i>	<i>6</i>
<i>L'unification des régimes de retraite.....</i>	<i>7</i>
LES INDÉPENDANTS ET LES CADRES SUPÉRIEURS FACE À LA DÉPENDANCE	8
<i>L'assurance-dépendance s'impose pour les commerçants et les artisans.....</i>	<i>9</i>
LES INDÉPENDANTS ET LES CADRES SUPÉRIEURS FACE À L'ÉPARGNE	9
<i>Les comportements d'épargne des indépendants et les cadres supérieurs.....</i>	<i>9</i>
<i>Faut-il récompenser la prise de risques ?.....</i>	<i>11</i>

ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE


WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

DOSSIER

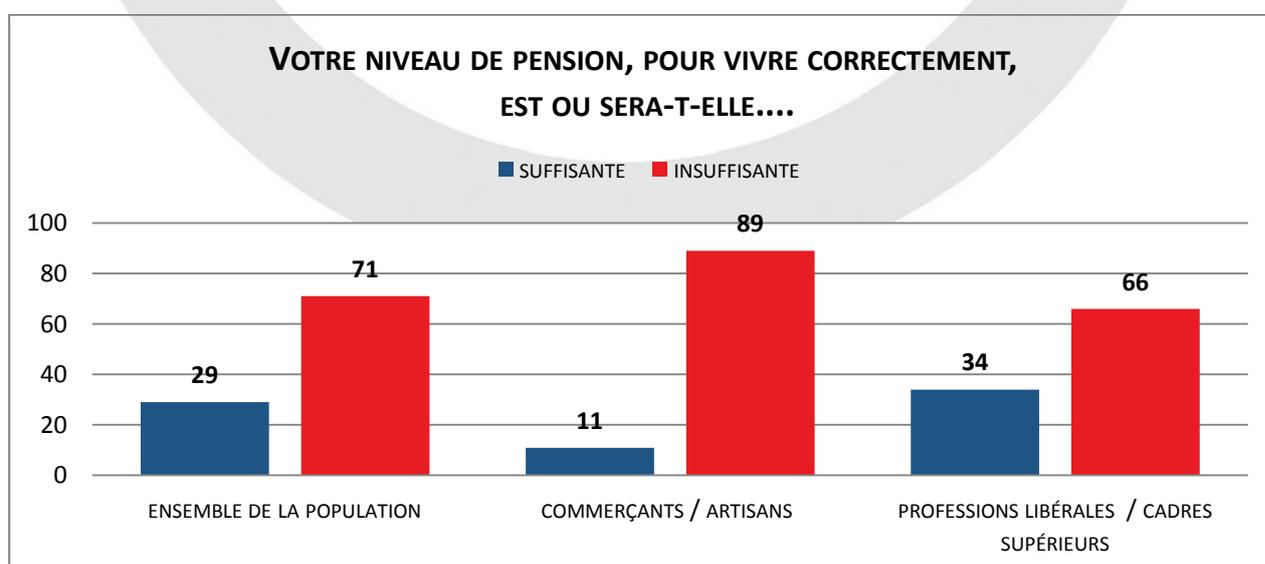
LES INDÉPENDANTS ET LES CADRES, L'ÉPARGNE ET LA RETRAITE

L'effort d'épargne est concentré sur les 20 % les plus aisés. Dans cette catégorie, figurent de nombreux représentants des professions libérales, des indépendants ainsi que des cadres supérieurs.

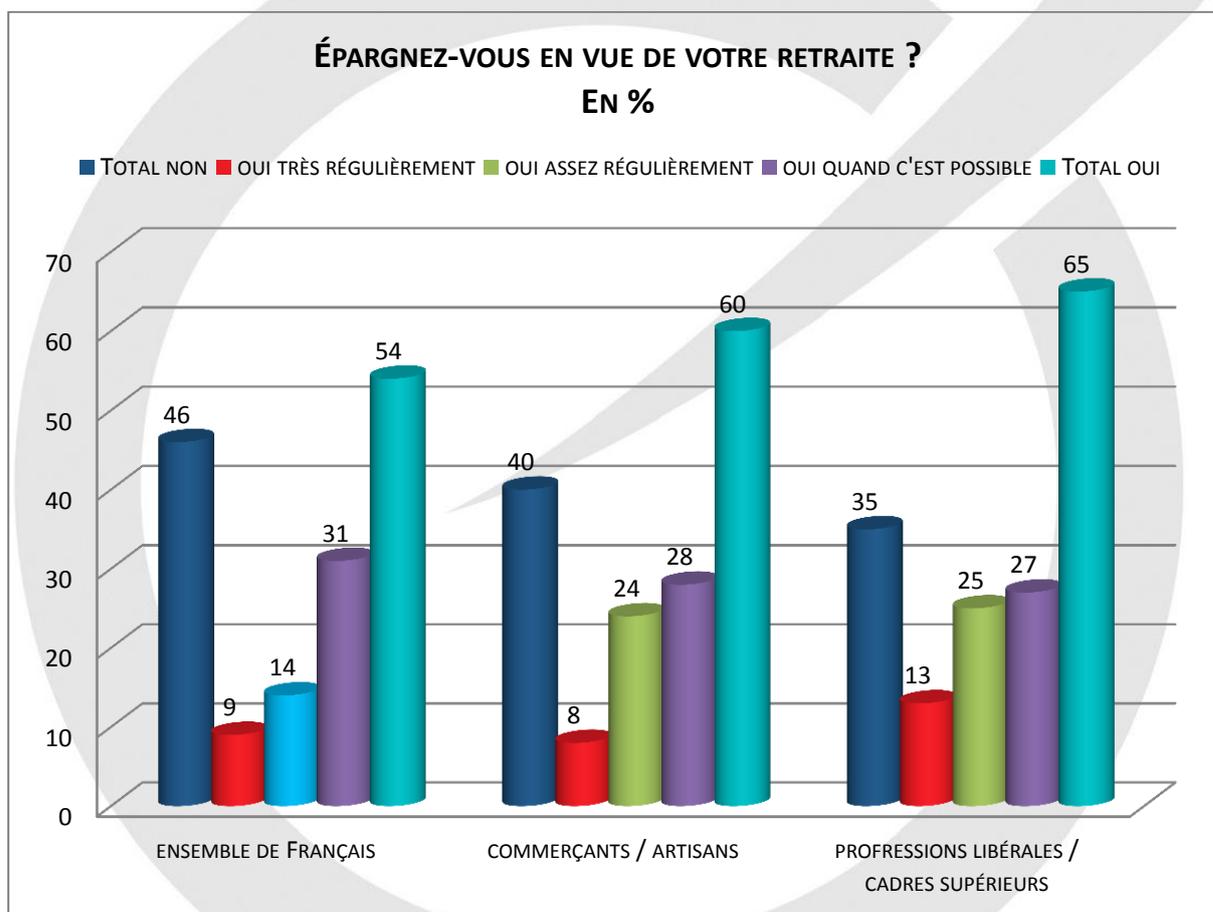
LES INDÉPENDANTS ET LES CADRES SUPÉRIEURS FACE À LA RETRAITE

89 % des commerçants et des artisans considèrent que leur pension est ou sera insuffisante soit bien davantage que l'ensemble des professions (71 %). Ce résultat sans appel repose sur le fait que les pensions des indépendants ont toujours été plus faibles que celles dont bénéficient les salariés du régime général. Par ailleurs, les relations conflictuelles qu'ils entretiennent avec le RSI accentuent le sentiment que leurs pensions ne leur permettront pas de vivre correctement. Jusque dans les années 80, la revente du fonds de commerce permettait aux artisans et aux commerçants de se constituer un pécule en vue de la retraite. Les reventes sont de plus en plus difficiles surtout dans les zones rurales ou confrontées à des processus de désindustrialisation.

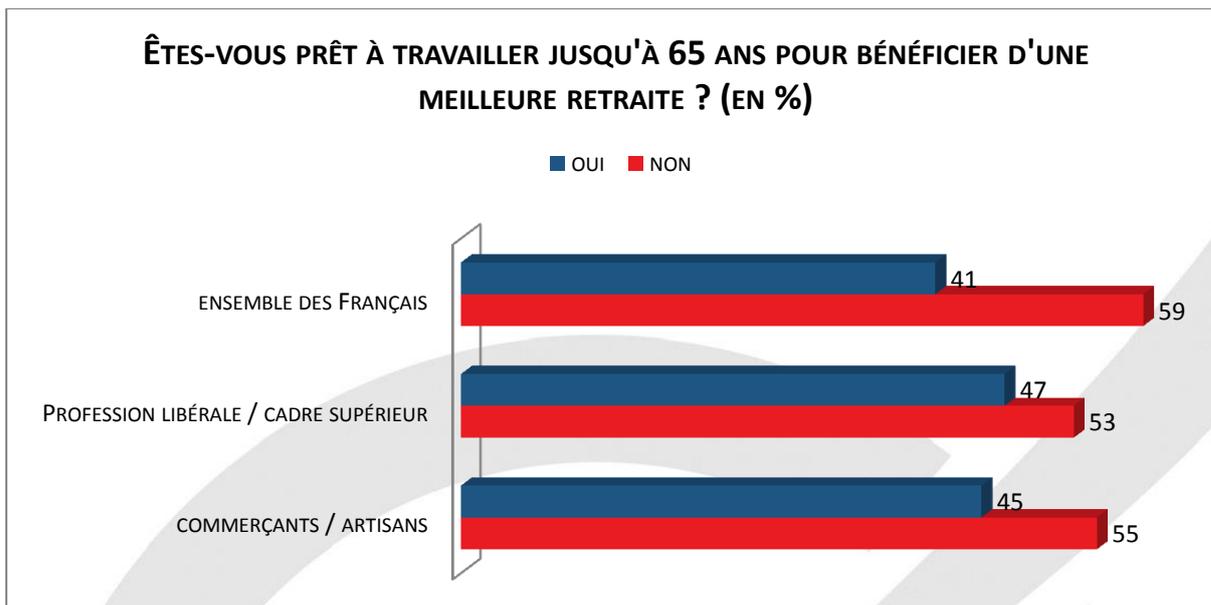
Les professions libérales et les cadres supérieurs qui ont, en règle générale, des revenus plus élevés que les commerçants et artisans sont, en revanche, plus confiants en ce qui concerne leurs actuelles ou leurs futures pensions. Durant leur vie professionnelle, leur capacité d'épargne est supérieure à la moyenne de la population ce qui leur permet d'acquérir de l'immobilier ou de souscrire des produits d'épargne retraite. En outre, les cadres des grandes entreprises peuvent bénéficier de compléments de retraite au sein de leur entreprise ce qui leur garantit un meilleur pouvoir d'achat au moment de la cessation d'activités.



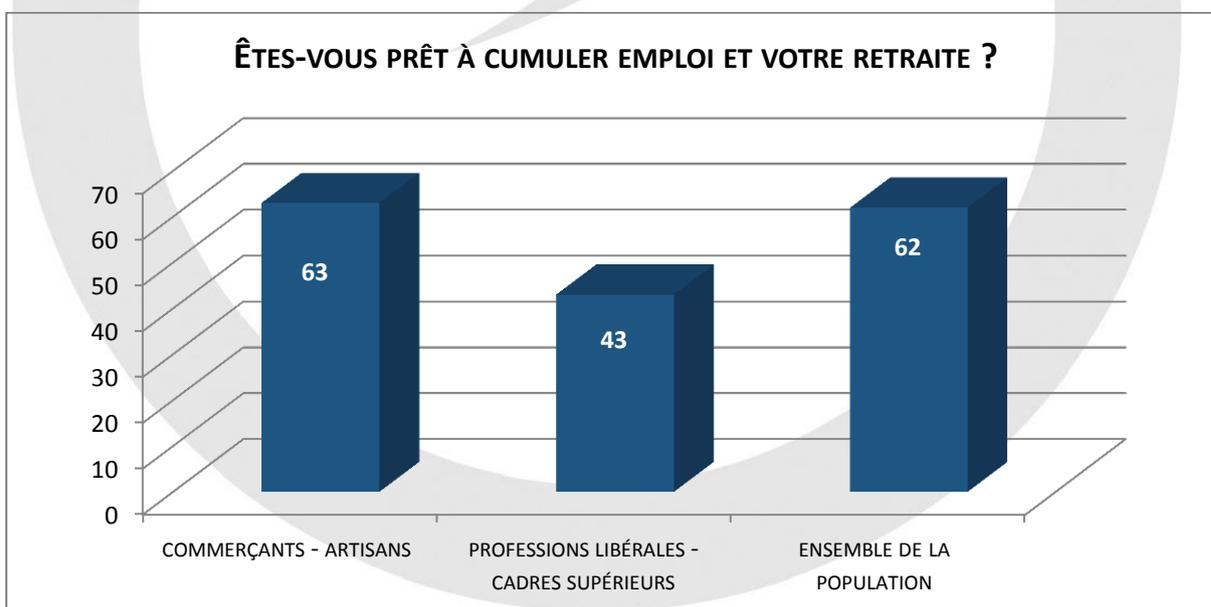
Si 54 % des Français déclarent épargner en vue de leur retraite, près des deux tiers (65 %) des professions libérales et des cadres supérieurs le font. Plusieurs facteurs expliquent cet écart. L'effort d'épargne est corrélé au niveau des revenus. Par ailleurs, les cadres supérieurs et les professions libérales dont le taux de remplacement (rapport entre les pensions obligatoires et leurs derniers revenus) est plus faible que la moyenne de la population sont incités à se constituer une épargne en vue de la retraite. 13 % d'entre eux affirment épargner régulièrement quand ils ne sont que 9 % au sein de l'ensemble de la population. Les commerçants et les artisans sont dans une situation intermédiaire. Ils sont 60 % à épargner en vue de leur retraite mais ils ne sont que 8 % à pratiquer cet effort régulièrement. La contrainte des revenus pèse sur leur capacité d'épargne.



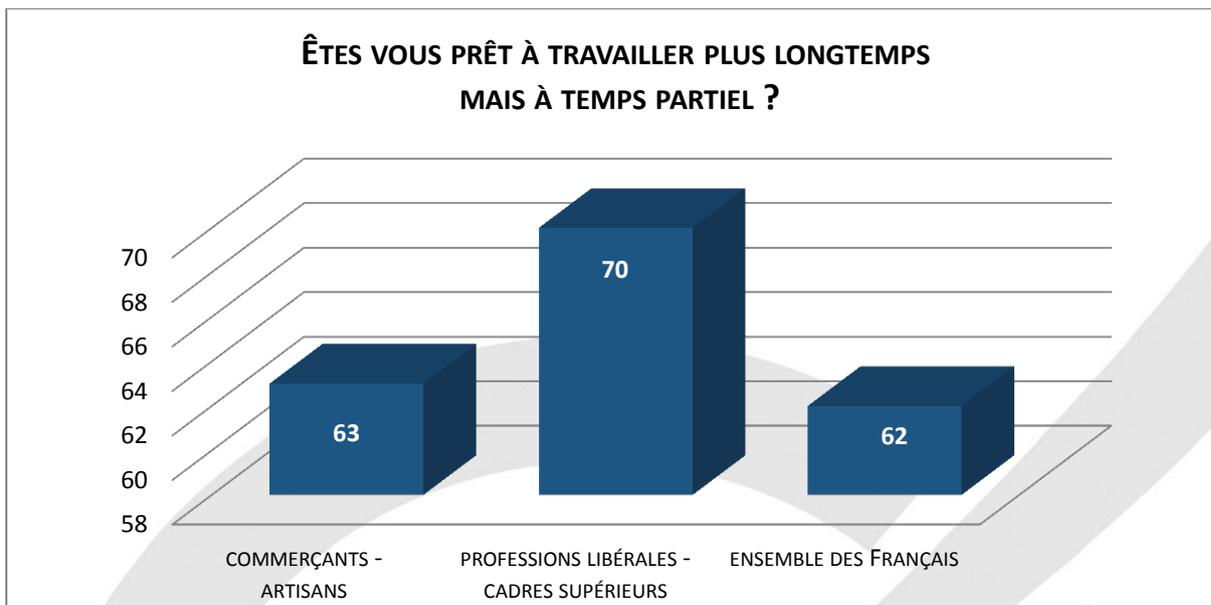
Pour améliorer le niveau de leur retraite, les indépendants et les cadres supérieurs ne diffèrent guère de l'ensemble de la population en affirmant ne pas souhaiter reporter leur âge de départ à la retraite. Certes, ils sont un peu moins opposés à cette idée (53 % des cadres supérieurs et des professions libérales et 55 % des commerçants et des artisans contre 59 % pour l'ensemble de la population). Leur moindre hostilité à l'idée de travailler plus longtemps pour avoir une meilleure retraite s'explique par le fait qu'ils sont un grand nombre à déjà le faire.



Si 63 % des commerçants et des artisans sont prêts à cumuler emploi et retraite, seuls 43 % des professions libérales et des cadres supérieurs sont disposés à le faire. Le cumul emploi/retraite est une pratique courante chez les commerçants. Certains liquident les droits qu'ils ont pu accumuler dans d'autres régimes (salarié notamment) afin d'améliorer leurs revenus tout en conservant leur fonds de commerce. Chez les cadres supérieurs et les professionnels libéraux, une forte majorité souhaite bénéficier totalement de sa pension.

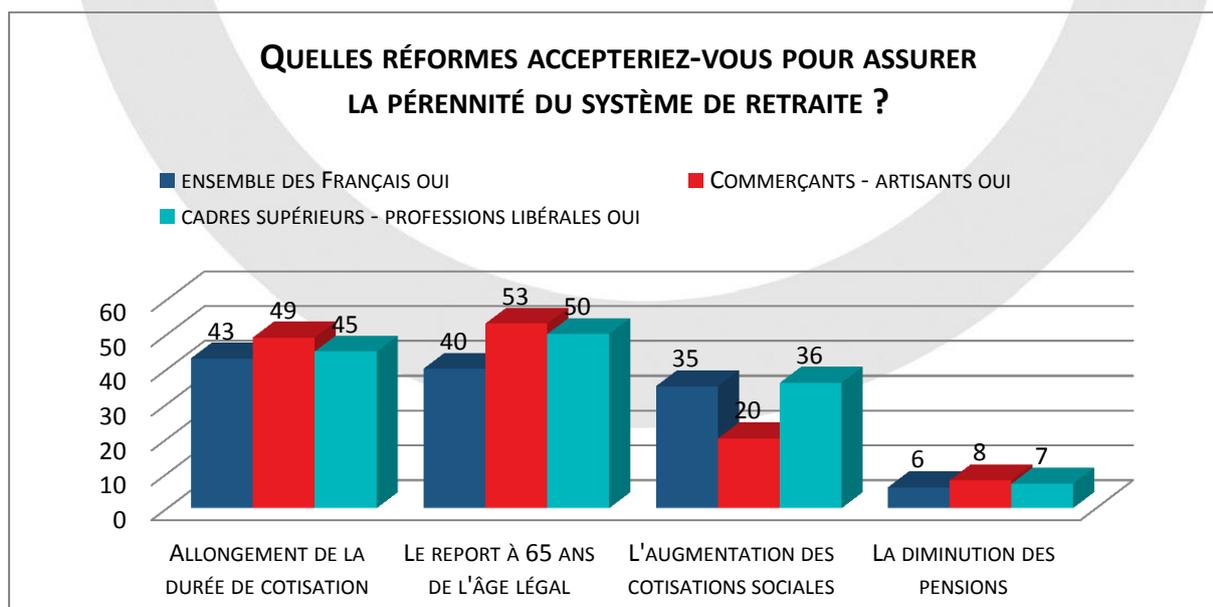


Les cadres supérieurs et les professionnels libéraux sont, en revanche, plus favorables à l'idée de partir progressivement à la retraite. Pouvant plus facilement organiser leur temps de travail et ayant des revenus plus importants que la moyenne, ils disposent de plus de latitude pour organiser leur vie professionnelle en fin de carrière.



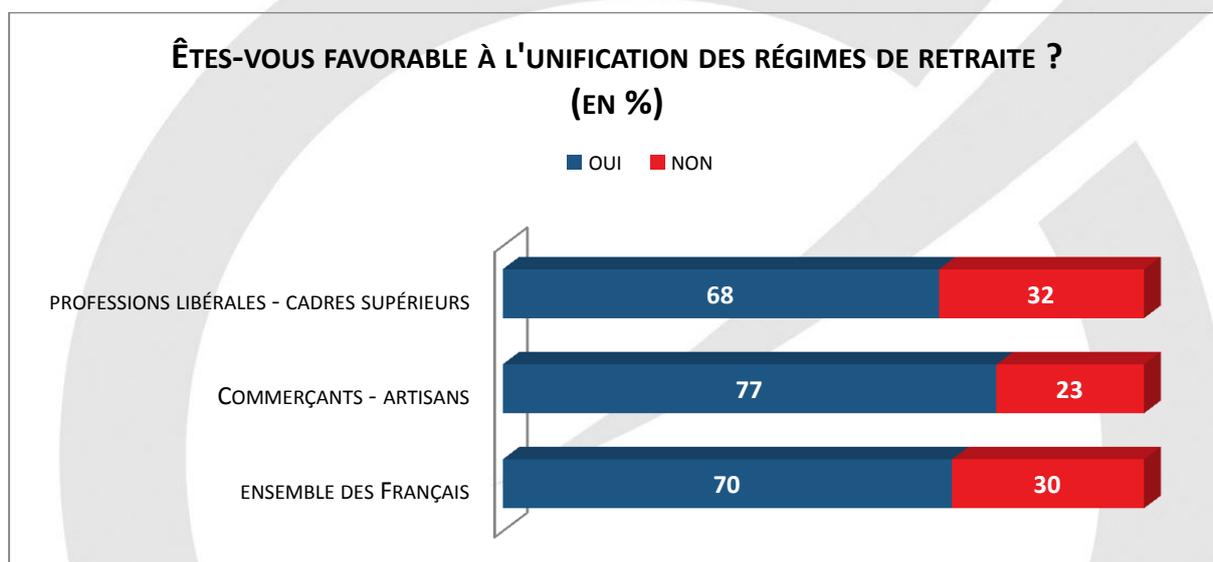
QUELLE RÉFORME DES RETRAITES POUR LES INDÉPENDANTS ET LES CADRES SUPÉRIEURS ?

Les commerçants et les artisans sont opposés, à 80 %, à toute augmentation des cotisations (contre 65 % pour l'ensemble de la population). Les relations conflictuelles avec le RSI expliquent cette différence. Ils sont en revanche plus favorables à un départ retardé à la retraite. 59 % des commerçants et des artisans se prononcent en faveur d'un report de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans quand ce ratio est 40 % pour l'ensemble de la population. Les cadres supérieurs et les professionnels libéraux sont partagés sur ce sujet (50 % étant pour et 50 % étant contre). Cette appréciation est liée aux pratiques en matière de départ et certainement également à l'intérêt à poursuivre son activité professionnelle (financière et mentale) ainsi qu'à l'état de santé.

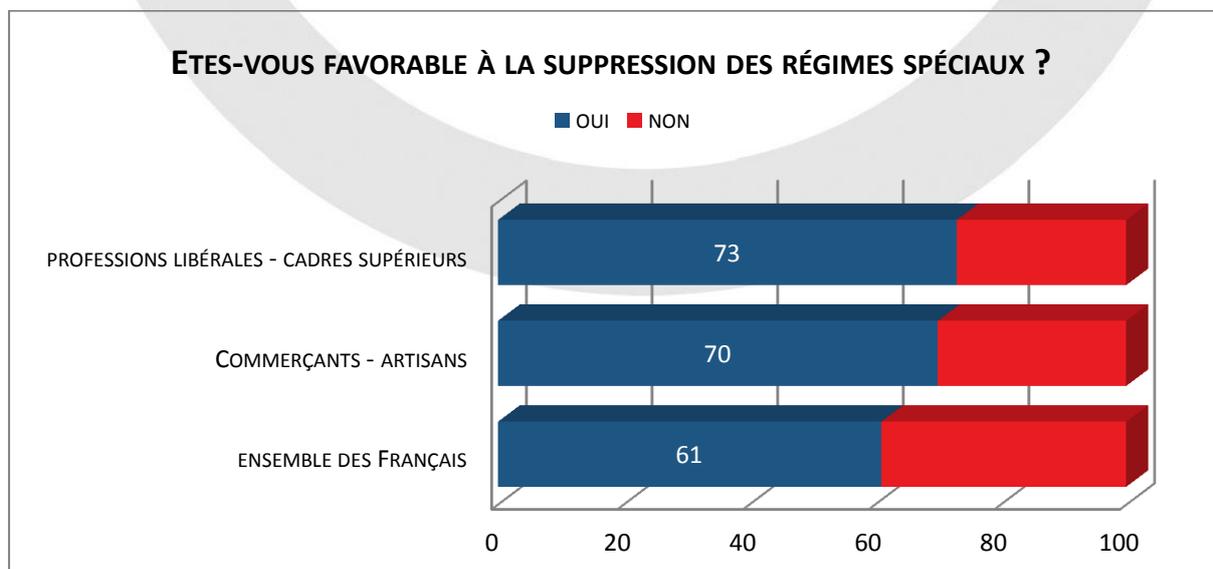


L'UNIFICATION DES RÉGIMES DE RETRAITE

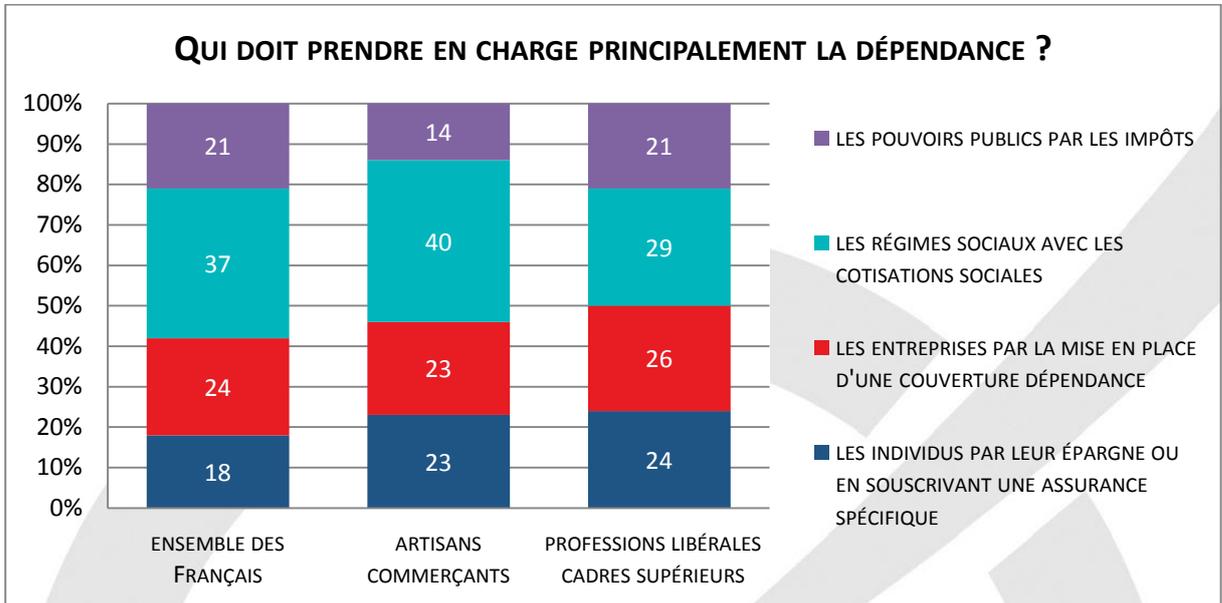
Plus des trois quarts des commerçants et des artisans sont pour l'unification des régimes des retraites soit bien plus que les professions libérales et les professions libérales (68 %). Les commerçants et artisans ont, en règle générale, des pensions inférieures à la moyenne nationale. Ils pensent, sans nul doute être gagnants à travers la fusion des régimes. La moindre appétence des cadres supérieurs et des professions libérales s'expliquent par une moindre contestation du régime des retraites et par le fait que leurs pensions sont plus élevées que la moyenne. Par ailleurs, un certain nombre de cadres supérieurs travaillent soit au sein de la fonction publique, soit au sein de grandes entreprises bénéficiant d'un régime spécial de retraite (énergie, transports...). Les professions libérales sont en règle générale attachées à leur caisse de retraite.



Les cadres supérieurs et les indépendants se prononcent très majoritairement en faveur de la suppression des régimes spéciaux avec des taux très nettement supérieurs à la moyenne nationale. Parmi ces catégories sociales, une très large majorité souhaite que tous les Français soient traités de manière identique en ce qui concerne la retraite.

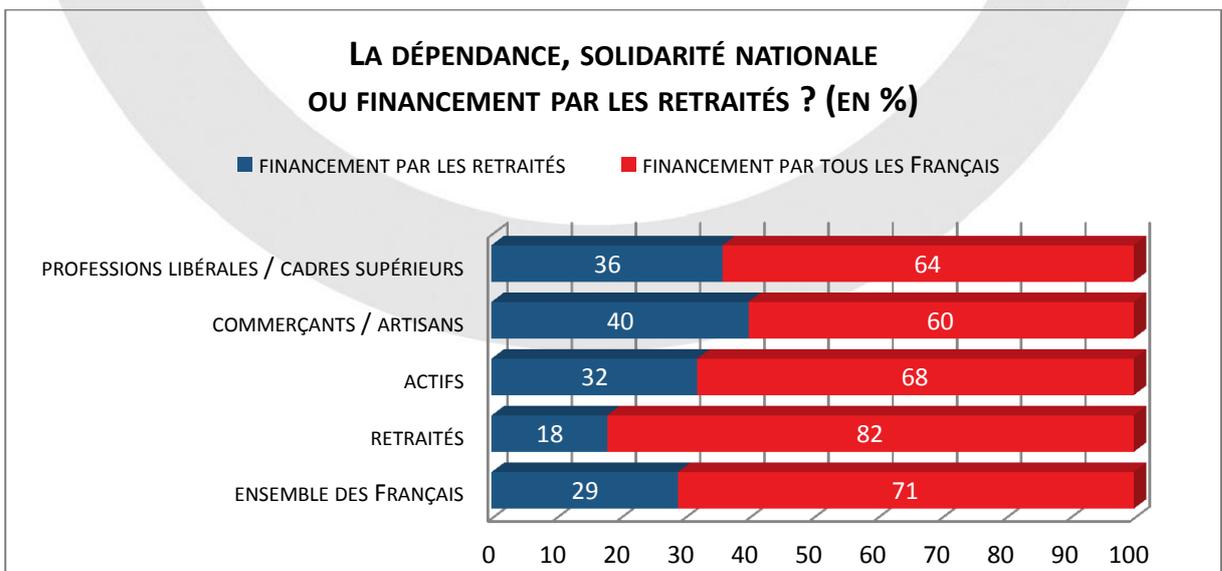


LES INDÉPENDANTS ET LES CADRES SUPÉRIEURS FACE À LA DÉPENDANCE



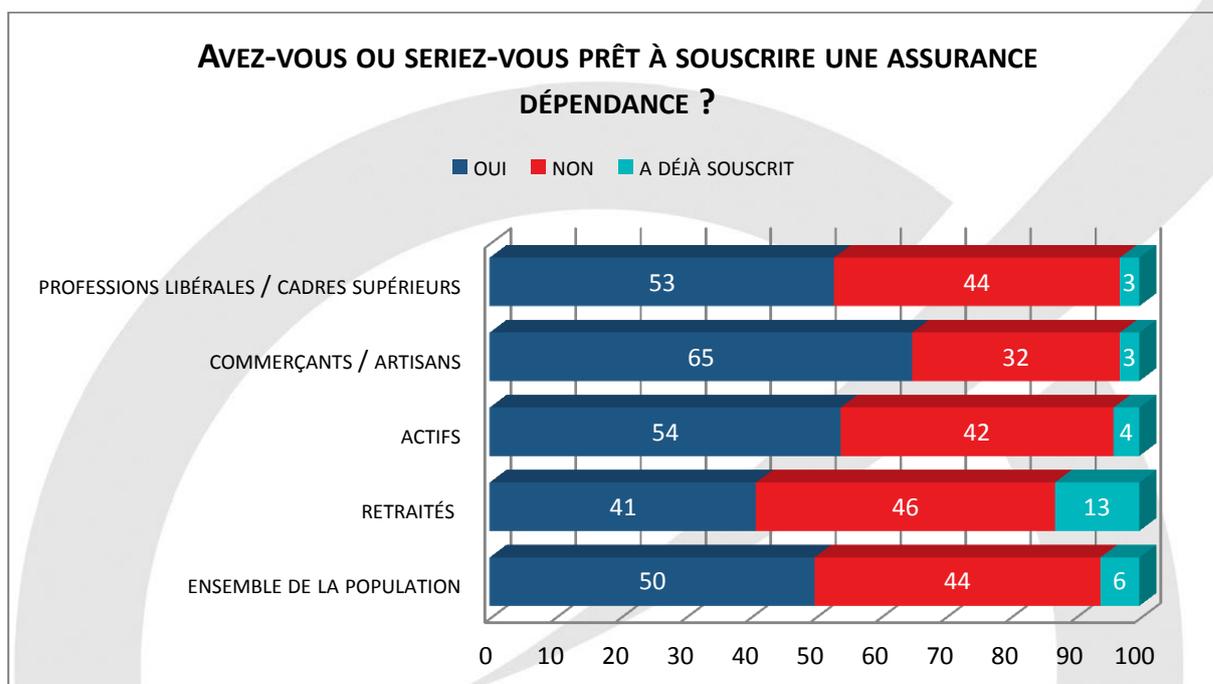
Les indépendants et les cadres supérieurs sont plus nombreux à penser que le financement de la dépendance relève des individus (plus de 23 % contre 18 % pour l'ensemble de la population). Les professions libérales et les cadres supérieurs sont, en effet, moins nombreux que les commerçants et l'ensemble de la population à demander une prise en charge par la Sécurité sociale.

Plus du tiers des professions libérales et des cadres supérieurs (36 %) et 40 % des commerçants pensent que les retraités doivent financer eux-mêmes leur dépendance contre 29 % pour l'ensemble des Français. Ce résultat est en phase avec le fait qu'ils sont plus favorables à la prise en charge individuelle des dépenses de dépendance.



L'ASSURANCE-DÉPENDANCE S'IMPOSE POUR LES COMMERÇANTS ET LES ARTISANS

Près des deux tiers des commerçants et des artisans seraient prêts à souscrire une assurance-dépendance contre 50 % pour l'ensemble de la population. Les professions libérales et les cadres supérieurs ne sont pas hostiles à la souscription d'un tel produit.

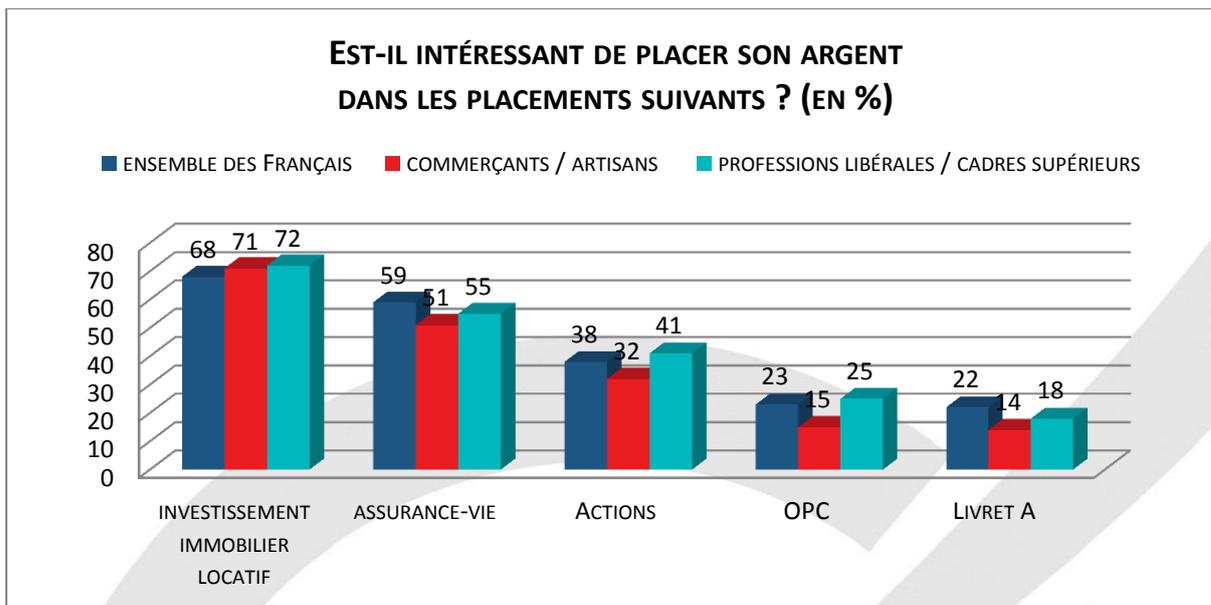


LES INDÉPENDANTS ET LES CADRES SUPÉRIEURS FACE À L'ÉPARGNE

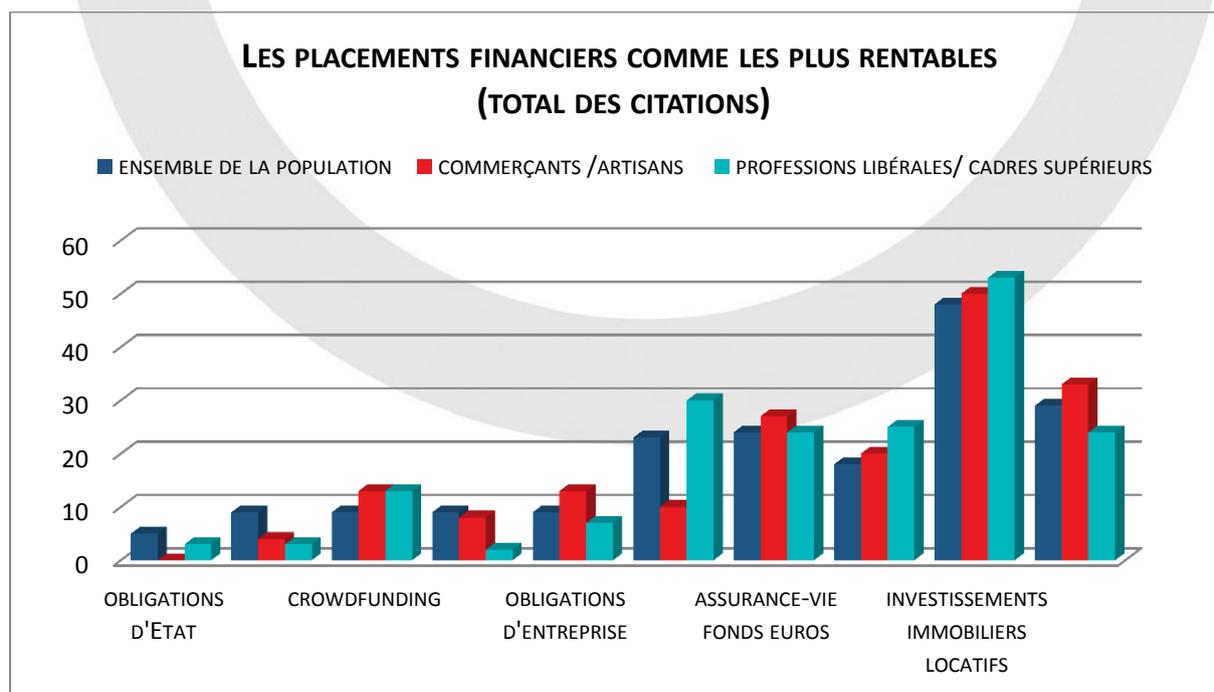
LES COMPORTEMENTS D'ÉPARGNE DES INDÉPENDANTS ET LES CADRES SUPÉRIEURS

Les indépendants et les cadres supérieurs placent, sans surprise, l'immobilier locatif parmi les placements les plus intéressants. En raison de leur pouvoir d'achat, ce sont les premiers à investir dans la pierre en ayant fréquemment recours à des dispositifs de déduction fiscale pour alléger le poids de leurs impôts (Pinel, Malraux, etc.).

Les professions libérales et les cadres supérieurs sont un peu plus optimistes que la moyenne de la population sur les placements financiers et les jugent, de ce fait, plus intéressants. À noter que les commerçants et les artisans sont plus réservés sur l'intérêt des produits financiers.



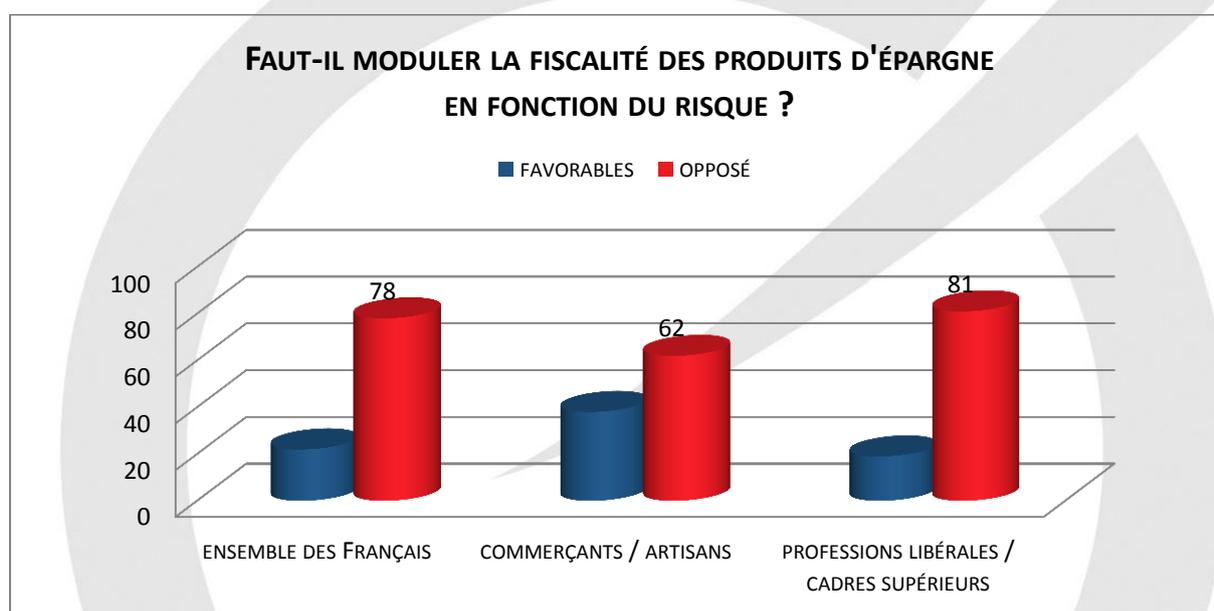
Sur le plan plus précis de la rentabilité, si comme les autres CSP, les cadres supérieurs et les professions libérales considèrent que l'immobilier est le placement le plus rentable, ils sont en proportion bien plus nombreux que le reste de la population à juger les actions et les unités de compte des contrats d'assurance-vie les plus rentables. Ils sont 30 % à affirmer que les actions sont des placements rentables contre 23 % de l'ensemble de la population française. Cette appréciation est liée au fait qu'ils sont les principaux détenteurs de ces produits et qu'ils en sont majoritairement contents. Un tiers des commerçants et des artisans déclare qu'aucun placement n'est rentable (29 % pour l'ensemble de la population et seulement 24 % chez les professionnels libéraux et cadres supérieurs). La défiance des commerçants et des artisans vis-à-vis des produits d'épargne s'explique notamment par les relations parfois orageuses qu'ils entretiennent avec leurs banquiers ou leurs assureurs.



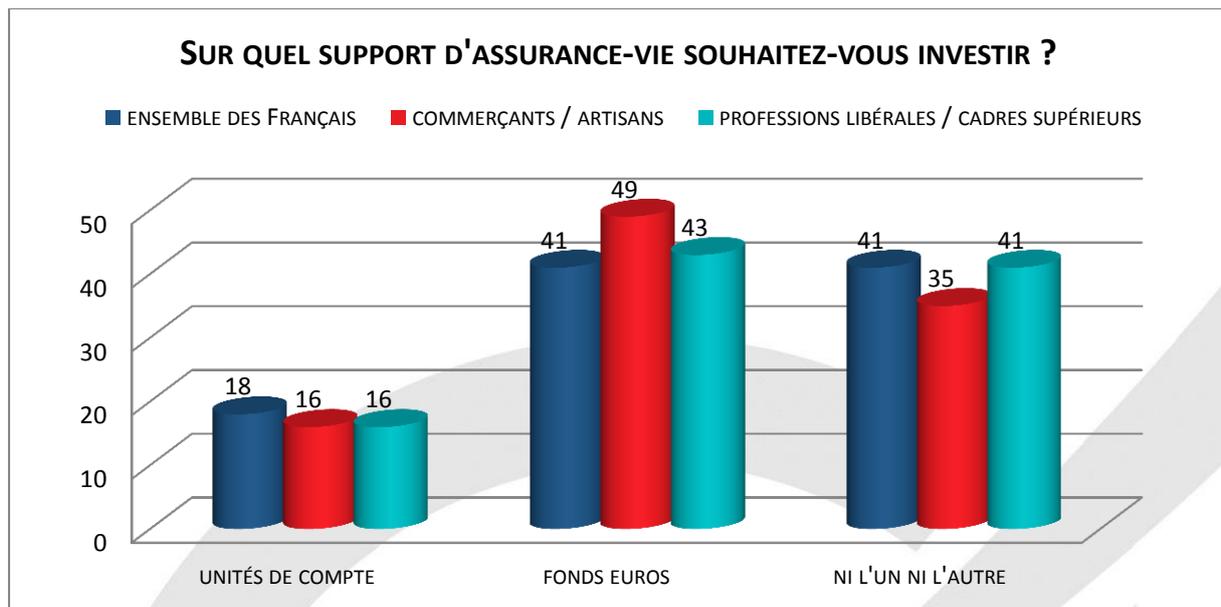
FAUT-IL RÉCOMPENSER LA PRISE DE RISQUES ?

Les Français, à une très large majorité, ne souhaitent pas l'instauration d'une fiscalité bonus/malus en fonction de la prise de risque. Attachés aux produits bénéficiant d'une garantie en capital, les épargnants ne veulent pas que leur régime fiscal soit durci même si cela s'accompagne d'un allègement sur les produits dits à risque.

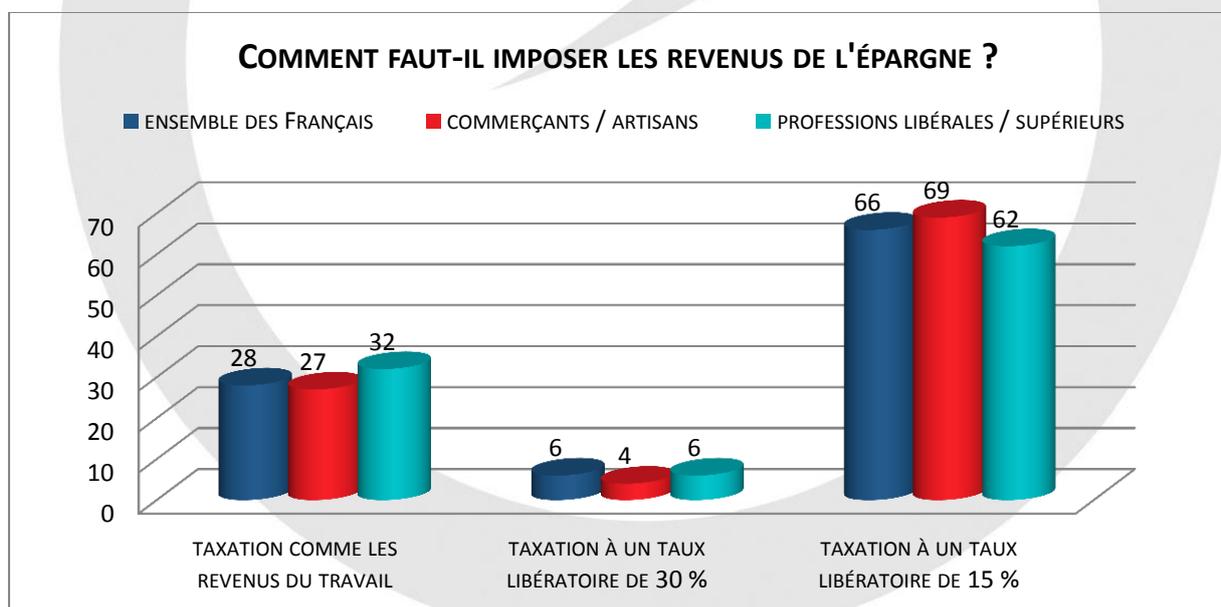
Plus de quatre indépendants et cadres supérieurs sur 5 sont opposés à ce type de modulation fiscale. Ce ratio est légèrement supérieur à la moyenne nationale (78 %). À noter que les commerçants et les artisans ont un jugement plus nuancé sur ce sujet. 38 % ne seraient pas opposés à ce que le risque donne lieu à un encouragement fiscal plus important.



À la question de savoir sur quels supports ils souhaitent placer une somme d'argent, les Français privilégient les fonds euros. Les indépendants et les cadres supérieurs ne se distinguent pas dans ce domaine. Ils sont même plus fonds euros que la moyenne nationale. Si 41 % des cadres supérieurs et des professions libérales refusent de placer une somme destinée à l'épargne sur un contrat d'assurance, seulement 35 % des commerçants sont sur la même position. Ce refus de placer de l'argent sur l'assurance-vie s'explique par le débat sur le blocage éventuel des contrats en cas de crise systémique ainsi que par la publicité faite sur la baisse des rendements des fonds euros au début de l'année 2017.



De manière assez étrange, les libéraux et les cadres supérieurs sont près d'un tiers à souhaiter le maintien de la taxation des revenus du patrimoine au barème de l'impôt sur le revenu tel qu'elle a été instituée par François Hollande. Fortement opposés à une flat tax à 30 % (6 % de votes favorables), ils estiment peut-être que le système en vigueur avec ses abattements (40 % par exemple pour les actions) est plus avantageux.



Retrouvez toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :
www.cerclEDELEPARGNE.fr

Sur le site vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Jean-Marie Colombani**, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Christian Gollier**, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **François Héran**, Directeur de recherche à l'INED et Ancien Directeur du département des sciences humaines et sociales de l'Agence Nationale de la Recherche, **Jérôme Jaffré**, Directeur du CECOP, **Florence Legros**, Directrice Générale de l'ICN Business School de Nancy ; **Jean-Marie Spaeth**, Président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Ce dossier est une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cerclEDELEPARGNE.fr



AG2R LA MONDIALE

